

Porte de
Drôme Ardèche
Communauté de communes

**DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PREALABLE
A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'IMPACT**

EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITES

ZA VAL D'OR

COMMUNE DE MORAS-EN-VALLOIRE (DRÔME)

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMENAGEMENT ET DU
LOGEMENT**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

18/12/14

Dossier complet le

18/12/14

N° d'enregistrement

F08214P0948

1. Intitulé du projet

Extension de la Zone d'activités Val d'Or - Moras-en-Valloire (26)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Le projet d'extension de zone prévoit une surface de SHON de 15 500 m ² environ pour un terrain d'assiette de 5.1 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet vise à poursuivre le développement économique de la Communauté de Communes Porte de Drômardèche avec l'implantation d'entreprises sur la Commune de Moras-en-Valloire.

Le projet global d'extension de la Zone d'activités Val d'Or, Commune de Moras-en-Valloire, tel que défini dans le PLU approuvé le 10/02/2014, prévoit l'extension de voiries et des réseaux divers afin de permettre la viabilisation de terrain et l'implantation d'entreprises.

Le projet se situe à environ 500 mètres au Nord du village de Moras-en-Valloire et au Sud de la D139 qui longe le site d'implantation.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à permettre l'implantation d'entreprises sur la Zone d'activités de Moras-en-Valloire en viabilisant des parcelles (mise à disposition de l'électricité, de l'eau potable, de l'assainissement et des télécommunications) sur un périmètre d'extension de zone. Il vise également à requalifier les voiries de la zone existante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche réalisera les voiries d'accès aux lots préalablement découpés, et tous les réseaux divers à mettre en place afin de viabiliser ces derniers (électricité, eau potable, assainissement, télécommunication).

Le mode de gestion des eaux pluviales sera défini dans le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau qui sera réalisé pour la zone comprenant les éléments suivants (extrait de la notice hydraulique) :

Un dispositif de rétention comprendra l'établissement d'un bassin aérien et la mise en place de deux noues paysagères le long des voiries à créer.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le projet permettra la circulation de véhicules légers et lourds, l'alimentation en réseaux divers et la gestion des eaux pluviales sur la zone d'activités Val d'Or.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact
- Dossier d'Autorisation au titre de la loi sur l'eau
- DUP d'expropriation

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
SHON _____ environ 15 500 m ² terrains d'assiette _____ environ 5.1 ha	mètres carrés hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Zone d'activités Val d'Or 26 210 MORAS-EN-VALLOIRE	Long. <u>4° 59 '30.4" E</u> Lat. <u>45°17 '41.9" N</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
Communes traversées :	

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Cette extension s'inscrit dans un programme de travaux prévu sur la Zone d'activités Val d'Or :

- La première phase est la requalification de la zone,
 - La seconde phase est la réalisation de l'extension.
- Ces deux phases de travaux seront réalisées simultanément.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel des sols sur l'emprise du projet est uniquement agricole (cultures céréalières et peupleraies).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 30/03/2012
Plan Local d'Urbanisme approuvé le 10/02/2014

Le règlement de la zone est AUai.
*"La zone AUai est destinée à une urbanisation organisée.
Sa vocation est d'accueillir essentiellement des activités dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble soumises à des contraintes d'organisation de l'espace et à une programmation des équipements (extension de la zone d'activités du Val d'Or)."*
(extrait du PLU DE Moras-en-Valloire approuvé le 10/02/2014)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'activité Val d'Or est à 4 km au Nord de la "Lisière orientale de la Forêt de Mantaille" (Identifiant national : 820030111 / ZNIEFF continentale de type 1) et à 6km des "CHAMBARANS" (Identifiant national : 820030221 / ZNIEFF continentale de type 2).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site inscrit est présent sur la Commune de Moras-en-Valloire. Il s'agit des marches d'accès à l'Hôtel de ville. Son périmètre de protection empiète en partie sur la Zone d'activités Val d'Or et de sa future extension.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux spécifiques pour la réalisation des couches de formes, structures et enrobés seront transportés et mis en place sur le site afin de réaliser le projet.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>"Cette zone n'aura pas d'impact majeur sur l'activité agricole." (extrait du PLU de Moras-en-Valloire approuvé le 10/02/2014)</p> <p>(50 ha rendus à l'agriculture, par ailleurs dans le PLU)</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet est concerné dans sa majeure partie par un aléa faible d'inondation de ruissellement en pied de versant, sans lien avec un cours d'eau, qui constitue une faible contrainte et le rend constructible sous réserve de respect de quelques prescriptions.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les engins pourront émettre une pollution sonore. En phase exploitation, les activités qui s'installeront sont susceptibles de provoquer des nuisances sonores au même titre que toute zone d'activités à dominante artisanale.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations très ponctuelles peuvent être provoquées lors de la phase travaux, notamment pour les opérations de compactage des remblais.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses seront engendrées par les candélabres qui seront mis en place dans le périmètre de l'extension de la zone.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>S'agissant de création de voies nouvelles et d'activités, le projet induira une augmentation de trafic dans la zones d'activités. Néanmoins, le trafic restera très limité (trafic lié aux activités et déplacement des employés travaillant dans la zone).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet comprend un bassin de rétention et un système de noues d'infiltration permettant d'acheminer les eaux vers le bassin tout en favorisant leur infiltration.</p> <p>Un renforcement d'un fossé existant est prévu afin de préserver le fonctionnement naturel du site.</p> <p>(cf étude de faisabilité - Extension de la zone d'activités Val d'Or)</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'extension de la zone d'activités, par le biais des futurs usages, produira des effluents qui seront traités par la station de traitement des eaux usées.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des espaces agricoles seront impactés et remplacés par des aménagements anthropiques.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation du projet s'inscrit dans une continuité d'aménagement de la Zone d'activités Val d'Or réalisé pour l'accueil d'entreprises et la création d'emploi. Les incidences du projet peuvent se décomposer de telle sorte :

Hydraulique : Les eaux de ruissellement seront traitées au regard de toutes les mesures à mettre en oeuvre décrite dans le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Toutes les mesures compensatoires seront mises en oeuvre (bassin de rétention et noues d'infiltration).

Faune, Flore et continuité écologiques : *Cette zone ne participe ni à un réservoir de biodiversité ni à un corridor écologique. Son urbanisation n'aura donc pas d'incidence notable sur le réseau des continuités écologiques. (extrait du PLU de Moras-en-Valloire approuvé le 10/02/2014)*

Paysages et patrimoine : . Le périmètre de protection du site inscrit de Moras-en-Valloire recoupe en partie le périmètre de la zone d'activités existante et son périmètre d'extension projetée. L'ambiance paysagère du site et son patrimoine architectural seront préservés par des aménagements paysagers entre la Zone d'activités et le village de Moras. Afin de masquer la vue sur la ZA depuis le village, des haies denses et hautes seront conservées et plantées au Sud de la zone existante et de son extension. L'utilisation d'espèces végétales déjà présentes sur et aux alentours du site et la reprise de la trame paysagère existante sera privilégiée.

Les enjeux hydrauliques du projet seront traités dans le cadre du dossier loi sur l'eau.

Les autres types d'impact du projet ne sont pas significatifs et ne nécessitent pas la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"> - Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage - Annexe 2 : Carte plan de situation - Annexe 3 : Carte implantation du projet et prises de vue - Annexe 4 : Carte d'intégration paysagère et Orientation d'aménagement et de programmation (extrait du PLU) - Annexe 5 : Prise en compte de l'environnement (extrait du PLU) - Annexe 6 : Carte des milieux naturels et ZNIEFF et rapport de présentation (extrait du PLU) - Annexe 7 : Risques naturels (extrait du PLU) - Annexe 8 : Principe d'aménagement (extrait de l'étude de faisabilité - 2010)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Saint-Vallier**

le, **18 décembre 2014**

Signature

Le Président

Pierre Juvet

